

À : Tout le personnel de la commission scolaire
DE : Service de la paie
DATE : Le 10 juin 2010
OBJET : Relevé d'emploi (cessation d'emploi)

IMPORTANT
« Nouveauté »

Nous nous dirigeons à grands pas vers la fin de l'année scolaire, et, plusieurs d'entre vous, recevront un relevé d'emploi attestant, soit une fin de contrat, soit un arrêt de rémunération, soit une mise à pied cyclique...

Service Canada a apporté des changements sur l'émission des relevés d'emploi transmis aux employés. En effet, depuis le 15 mars 2009, le règlement se lit comme suit :

« Les employeurs qui transmettent des relevés de façon électronique **ne seront plus obligés d'imprimer une copie pour l'employé.** »

En conséquence, nous n'enverrons plus par courrier postal le relevé d'emploi, il sera désormais disponible sur le site de Service Canada.

Pour l'employé, comment obtenir une copie de son relevé d'emploi ?

L'employé n'a pas à soumettre une copie papier du relevé d'emploi électronique à Service Canada. Si vous désirez tout de même voir et en imprimer une copie, vous pourrez le faire à partir du moment où la commission scolaire aura transmis le relevé d'emploi en visitant la page **Mon Dossier Service Canada** à l'adresse suivante :

www.servicecanada.gc.ca/fra/enligne/mondsc.shtml

Disponibilité des relevés d'emploi sur le site Web ?

L'émission massive des relevés d'emploi devrait se faire au début juillet 2010. À partir de cette date, vous serez à même d'aller consulter votre relevé d'emploi sur le site Internet à l'adresse ci-haut mentionnée.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser au Service de la paie au 418 276-2012 poste 4020.



Diane Bouchard
Agente d'administration
Service de la paie

DB/ab